



cachet de l'entreprise

Client

Date de l'autocontrôle/...../.....

⚠ = défauts récurrents constatés

PARTIE 1 : Observation pour le client

	La réponse doit être	Sinon : type de non-conformité
Le client a reçu la notice en français de l'appareil	☐ Oui	Observation
Le client a eu une démonstration du fonctionnement de l'appareil par l'entreprise qui a réalisé l'installation	☐ Oui	Observation
Le fonctionnement de l'appareil et les consignes d'entretien et de stockage du combustible ont été expliqués au client	☐ Oui	Observation
Un contrat d'entretien a été proposé au client	☐ Oui	Observation

PARTIE 2 : L'appareil et son environnement

Dimensionnement thermique

Existence d'un calcul des déperditions du volume à chauffer réalisé préalablement au choix et à l'installation de l'appareil	☐ Oui	Majeure
Puissance (ou plage de puissance si modulant) de l'appareil n'est pas sur-dimensionnée par rapport aux pièces à chauffer	☐ Oui	Majeure

Lieu d'installation

Nature du plancher (matériau, déformation) compatible avec l'appareil ou protégé selon les recommandations de la notice	⚠ ☐ Oui	Mineure
---	--------------------------------	---------

Amenée d'air neuf

Présence d'une amenée d'air neuf de section suffisante	⚠ ☐ Oui	Majeure
La prise d'amenée d'air neuf est dégagée, fonctionne et est démontable pour l'entretien	☐ Oui	Mineure
Si l'appareil est non étanche, aucune hotte de cuisine à rejet extérieur n'est présente dans la pièce de l'appareil	☐ Oui	Majeure
La prise d'air neuf donne directement sur l'extérieur ou sur un espace ventilé, auquel cas celui-ci dispose de plusieurs grilles de section cumulée en cm ² supérieure ou égale à 5 fois la surface au sol en m ²	⚠ ☐ Oui	Mineure
Si l'insert peut être utilisé porte ouverte, l'amenée d'air a une section d'au moins 200cm ²	☐ Oui	Majeure

Protection des parois

Dans le cas d'insert, la protection de la poutre décorative d'habillage est conforme à la notice de l'appareil	☐ Oui	Majeure
Les distances entre l'appareil et les matériaux combustibles éventuellement présents dans les murs, le plancher et le plafond sont conformes aux prescriptions de notice de l'appareil	☐ Oui	Majeure
La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme	☐ Oui	Majeure

Ventilation de l'habillage (dans le cas d'insert)

Présence d'entrées d'air de convection, et de passages autour de l'insert, et de sorties d'air de convection	☐ Oui	Majeure
L'entrée d'air de convection est conforme à la notice de l'insert et supérieure à 400cm ²	☐ Oui	Mineure
Le passage d'air de convection est suffisant autour de l'insert selon la notice du fabricant et le DTU	☐ Oui	Mineure
La sortie d'air de convection est supérieure à 500cm ² et conforme à la notice de l'insert	☐ Oui	Mineure
La grille de sortie d'air chaud est à plus de 30cm du plafond	☐ Oui	Observation
Absence de traces de fumée sur l'extérieur de l'appareil, le conduit de raccordement et les parois environnantes	☐ Oui	Observation

Ventilation par hotte et/ou faux plafond

Si présence d'une hotte et/ou de faux plafond, ceux-ci sont dotés d'une ventilation conforme au DTU	☐ Oui	Mineure
---	------------------------------	---------

Distribution d'air chaud

Les prescriptions de l'avis technique sont respectées	☐ Oui	Observation
Aucun conduit d'air chaud ne transite dans le conduit de fumée	☐ Oui	Mineure
Dans le cas d'un insert, pas de coexistence d'un modérateur de tirage et d'une distribution d'air chaud prélevant l'air dans la hotte	☐ Oui	Mineure

PARTIE 3 : Évacuation des fumées

Conduit de raccordement

La nature du conduit de raccordement est compatible avec les fumées de bois (bûches ou granulés)	☐ Oui	Majeure
Si insert, il y a au maximum 2 coudes sur le conduit de raccordement et les coudes ont un angle inférieur ou égal à 45°	☐ Oui	Mineure
Si poêle ou cuisinière il y a au maximum 2 coudes sur le conduit de raccordement et les coudes ont un angle inférieur ou égal à 90°	☐ Oui	Mineure
Si poêle ou cuisinière, la récupération des suies se fait dans l'appareil ou dans la boîte à suies.	☐ Oui	Mineure
Si poêle ou cuisinière raccordé par l'arrière, présence d'un Té+ tampon	☐ Oui	Mineure

Le diamètre du conduit de raccordement correspond à minima à celui de la buse de l'appareil	☐ Oui	Majeure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
Si présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans la même pièce que l'appareil	☐ Oui	Majeure
Si présence d'un modérateur de tirage, il fonctionne correctement	☐ Oui	Observation
Si poêle ou cuisinière, la longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 mètres	☐ Oui	Mineure
Si poêle ou cuisinière, la partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%)	☐ Oui	Majeure
Le conduit de raccordement est situé dans la pièce où l'appareil est installé (sauf exception des conduits adossés)	☐ Oui	Majeure
Le conduit de raccordement est visible ou visitable sur toute sa longueur	☐ Oui	Mineure
Conduit de fumée (ou concentrique en zone 1)		
Présence d'un justificatif de dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque), et conformité du conduit au justificatif présenté	☐ Oui	Majeure
Si conduit de fumée non concentrique, il y a au maximum 2 dévoiements sur le conduit de fumée, et les dévoiements sont inférieurs à 45° ou la solution est justifiée par une note de calcul selon EN13384-1	☐ Oui	Majeure
Si conduit de fumée non concentrique, il permet le bon entretien par ramonage	☐ Oui	Mineure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
La distance de sécurité entre conduit de fumée et matériaux combustibles (aux traversées plafond, dalles, charpente) est respectée	☐ Oui	Majeure
Si conduit de fumée en boisseaux non tubé, les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés	☐ Oui	Mineure
Si le conduit en boisseau non tubé existant est réutilisé, présence de l'attestation du test de vacuité et d'étanchéité	☐ Oui	Majeure
Si les conduits de fumée métalliques isolés double paroi traversent des parties habitables, il y a présence d'un coffrage ventilé autour du conduit de fumée ou justification (température de surface < 50°C et pas de risque de choc)	☐ Oui	Majeure
La ventilation du coffrage autour du conduit de fumée en métal est réalisée avec des orifices haut et bas d'au moins 20cm² à chaque étage (orifices au travers du coffrage ou à la traversée des planchers) et conformément aux prescriptions de la notice du fabricant du conduit ou à l'avis technique	☐ Oui	Mineure
Si présence de coquilles isolantes, les ventilations de l'Atec sont respectées	☐ Oui	Mineure
Si tubage, ventilation de l'espace annulaire bas conforme (minimum 20cm²)	☐ Oui	Mineure
Si tubage, ventilation de l'espace annulaire haut conforme (minimum 5cm²)	☐ Oui	Mineure
Le débouché extérieur est conforme au DTU 24.1 et à l'Arrêté du 22/10/1969 en vigueur	☐ Oui	Mineure
Si conduit de fumée avec départ au plafond, le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil	☐ Oui	Majeure
L'espace entre le chapeau pare-pluie et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant (règle de la hauteur H voisine du diamètre D du conduit)	☐ Oui	Observation
Présence d'une plaque signalétique du conduit de fumée et désignation compatible avec l'appareil sur conduit installé par l'installateur	☐ Oui	Mineure
Le conduit existant et son éventuelle réhabilitation est compatible avec l'appareil	☐ Oui	Majeure
Le conduit de fumée est ramonable, sans déplacer l'appareil	☐ Oui	Observation
Conduit de fumée (ou concentrique en zone 2 et 3)		
L'appareil est déclaré étanche et raccordable selon l'avis technique et les préconisations constructeurs de l'appareil et du conduit	☐ Oui	Majeure
La distance de sécurité entre conduit concentrique et matériaux combustibles (aux traversées plafond, dalles, charpente) est respectée	☐ Oui	Majeure
L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant	☐ Oui	Mineure
Les longueurs et/ou hauteurs mini/maxi du conduit sont respectées	☐ Oui	Mineure
Emploi du terminal associé au conduit concentrique précisé dans l'avis technique	☐ Oui	Majeure
Respect des distances entre axe du terminal et ouvrants, sol, murs, clôture, etc. mentionnées dans l'Atec	☐ Oui	Majeure
La prise d'air se fait à l'extérieur	☐ Oui	Majeure
Installation dans une habitation individuelle (non collective)	☐ Oui	Majeure
Si zone 3, le terminal débouche en partie privative	☐ Oui	Majeure

Aspects administratifs

Un PV de réception a été établi entre l'installateur et le client	☐ Oui	Mineure
Fiche d'autocontrôle utilisée et présentée lors de l'audit	☐ Oui	Observation